

## **Projet de loi El Khomri 2**

### **Pour l'UNSA, faut que ça bouge... Encore !**

Après avoir étudié minutieusement les dernières modifications du projet de loi, a donc remis à jour son argumentaire qui prend en compte les dernières évolutions du projet de loi. L'UNSA entend obtenir encore la suppression de mesures néfastes, l'amélioration de certaines dispositions dans la phase parlementaire.

[http://www.unsa.org/IMG/pdf/Loi\\_Travail\\_decryptage\\_et\\_evolutions\\_UNSA\\_18\\_mars\\_2016.pdf](http://www.unsa.org/IMG/pdf/Loi_Travail_decryptage_et_evolutions_UNSA_18_mars_2016.pdf)

Le projet de loi est maintenant à l'étude au Conseil d'État et sera présenté au Conseil des ministres le jeudi 24 mars avant d'être transmis à la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale le 29 mars. C'est dans cette nouvelle phase d'audition que l'UNSA entend obtenir encore des avancées en faveur des salariés. Elle portera donc ses revendications propres au cours des diverses rencontres qu'elle obtiendra. Notre objectif reste toujours d'obtenir non pas le retrait du texte (nous ne voulons surtout pas voir disparaître les mesures sur le CPA, revendication de l'UNSA depuis 20 ans, celles sur la lutte contre le détachement illégal, pas plus que les moyens supplémentaires accordés au dialogue social), mais de continuer à peser pour faire supprimer les mesures néfastes qui sont encore dans le nouveau projet, la réécriture de passages qui ne nous conviennent toujours pas et l'ajout de droits nouveaux pour les salariés.

### **Revalorisation du point d'indice de 1,2% :**

#### **une avancée pour les agents de la Fonction publique**

La hausse de la valeur du point d'indice de 1,2% en deux fois : 0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1er février 2017 est une bonne nouvelle pour les agents publics.

L'UNSA-Fonction publique considère que la page du gel du point d'indice imposé depuis 2010 a été tournée.

Cette avancée renoue, comme pour tous salariés, avec le principe d'un rendez-vous annuel permettant d'assurer au moins le maintien du pouvoir d'achat en fonction de l'inflation.

Ce dégel significatif sera visible sur la feuille de paye de chaque agent.

Cet effort représente plus de 2,4 milliards d'euros et complète, pour les fonctionnaires, le protocole PPCR que l'UNSA a signé en septembre. Elle marque une juste reconnaissance du travail des agents publics.

L'UNSA-Fonction publique lève son préavis de grève pour le 22 mars. Elle poursuivra son action en faveur de l'ensemble des agents.

### **L'UNSA Auvergne Rhône Alpes prépare la campagne TPE**

Soixante-quatorze représentants UNSA des douze UD, des syndicats et des fédérations de la région Auvergne se sont réunis à Lyon mardi 15 mars 2016 en présence de Pascal Priou, secrétaire national. Après une étude précise du contexte et des particularités de cette élection, les militants de l'UNSA ont travaillé à mettre en place la stratégie électorale pour ce scrutin qui concerne près de 570.000 électeurs sur ce territoire.

Retrouvez la campagne UNSA sur <http://tpe.unsa.org>

## ***L'UNSA Midi Pyrénées Languedoc Roussillon réunie à Narbonne***

A Narbonne, ce sont cent militants qui ont engagé avec sérieux et dynamisme la campagne électorale TPE, en présence de Pascal Priou secrétaire national. Dans un territoire très étendu, chaque structure présente a réfléchi à la façon dont elle pouvait organiser au mieux son action pour toucher le plus grand nombre des électeurs qui travaillent dans des entreprises de moins de onze salariés ou chez des particuliers employeurs.

Retrouvez la campagne UNSA sur <http://tpe.unsa.org>

### ***Résultats des élections professionnelles***

#### **Industrie :**

Au sein de l'entreprise Evonik Rexim, industrie chimique de 204 salariés située à Ham (80), l'UNSA obtient 22,8% et 1 siège, progressant de 5 points. FO en baisse de 12 pts obtient 36,6% (2 sièges), la CGT progresse de 15 pts avec 27,4% (2 sièges). Enfin la CFDT baisse légèrement avec 13,2% des voix mais n'a plus de siège au CE. La CGC n'existe plus dans l'entreprise.

Au sein d'Enerchauf à Gennevilliers (92), entreprise de 112 salariés de maintenance d'équipements thermiques, l'UNSA pour sa première participation devient majoritaire avec 84,1% des suffrages et 4 des 5 sièges de la DUP. FO obtient 15,9% (1 siège)

#### **Commerce :**

Au sein de Sogeres Ile de France, société de restauration collective de 3233 salariés, l'UNSA présente pour la première fois, obtient 4,7% des suffrages FO baisse de 5 point avec 14,9%, la CFDT baisse de plus de 11 points avec 34,5%, la CFTC et la CGT obtiennent 18,1% chacune dans le cadre d'une liste d'union, la CGC 6,5%, SUD obtient 3,2%

Qualiconsult : dans ce bureau d'étude spécialisé dans le Contrôle Technique des Constructions (772 salariés) basé à Vélizy (78), l'UNSA obtient la totalité des suffrages. La CGT jusqu'ici seul syndicat n'existe plus dans l'entreprise.

Qualiconsult sécurité : dans ce bureau d'étude de 201 salariés, l'UNSA obtient 43,8% des voix, la CGC 56,2%. La CGT jusqu'ici seul syndicat n'existe plus dans l'entreprise.

Lors de la DUP de l'Hôtel Hilton de Roissy (144 salariés), l'UNSA obtient 32,4% des suffrages, derrière la CFDT (51,9%) mais devant la CGT (15,7%)

Gadest Colard (70 salariés), au sein de cette société de commerce de Gros de Chenove (21), l'UNSA obtient 100% des suffrages et des sièges. La CFDT jusqu'ici seul syndicat n'existe plus dans l'entreprise.

Au sein de la société de jeux Casino Grand Cercle d'Aix les Bains, l'UNSA déjà majoritaire progresse de 10 points et obtient 66,2% des suffrages et 2 sièges, FO obtient 33,8% et 1 siège.

Au sein du magasin But de Montauban (82), lors de la mise en place du CE, l'UNSA obtient 28% et 1 siège. La CFTC obtient 72% et 2 sièges.

#### **Transport :**

Au sein de la société d'autoroute Cofiroute (1473 salariés), l'UNSA confirme sa première place avec 34,5% des suffrages soit une progression de 2 points. Derrière, la CFDT obtient 21% (hausse de 3 pts), puis la CGT qui perd plus de 6 points avec 19,8% des suffrages. Enfin la CGC avec 15,1% progresse légèrement. La CFTC 9,1% ne regagne pas sa représentativité. Les syndicats SUD et FO présents lors des dernières élections n'existent plus dans l'entreprise.

Au sein de l'entreprise Transport Bréger (800 salariés), l'UNSA gagne sa représentativité avec 12% des suffrages. L'UNSA remporte l'ensemble des sièges du CE d'Irigny (69). FO syndicat historique de l'entreprise, perd 22 points mais reste premier syndicat avec 71%. La CFDT obtient 15%. La CGT avec 2% n'est plus représentative.

Renouvellement du CE de la Compagnie de Transport de Voyageurs Interurbains du Mantois (Mantes-la-Jolie) regroupant 138 salariés au sein de cette filiale de la RATP, l'UNSA obtient 21,2% des suffrages, derrière la CGT (59,1%) mais devant FO (19,7%).

Au sein de l'entreprise « Autobus Artésiens » regroupant 225 salariés à Béthune (62), l'UNSA gagne sa représentativité avec 13,4% des suffrages. La CGT obtient 30,2% (résultats stable), la CFDT obtient 28,5% (baisse de 11 points), la CFTC 19,0% (baisse de 4 points). FO obtient 2,2% (chute de 5 points). Solidaires n'obtient pas sa représentativité avec 6,7%

Lors de l'élection CE de la société « Cap Pays Cathare », 123 salariés à Toulouse (31), l'UNSA devient représentative avec 36,6% des voix derrière la CFDT (63,4%). La CGT et FO n'existent plus dans l'entreprise alors que lors des élections de 2011, elles avaient obtenu respectivement 9,3% et 36,4%.

Transcosatal Atlantique : au sein de cette entreprise de 89 salariés d'Allones (49), l'UNSA obtient 4 fois plus de voix qu'en 2014 ou aucun candidat n'avait été présenté pour le collège Exécution. L'UNSA obtient 67,9% et 3 sièges de la DUP. FO obtient 32,1% (2 sièges)

#### **Services :**

Au sein de l'entreprise La MIPE, association d'insertion de Niort (79) regroupant 44 salariés, l'UNSA obtient 70% des suffrages et les 2 sièges de DP. La CGT obtient 30% mais aucun siège de titulaire.

Lors du renouvellement du CE de l'Office International de l'eau (OIEAU) regroupant 123 salariés, la liste d'union CGT/UNSA obtient 59,4% des suffrages devant la liste FO-CFDT (40,6%).

Lors du renouvellement du CE de l'ANCV entreprise de 219 salariés hors convention collective, l'UNSA après quelques jours d'existence arrive en deuxième place avec 19,7% et 1 siège, derrière la CGT qui baisse de 7 points avec 42,6% (3 sièges), le syndicat SACV progresse légèrement et obtient le même score que l'UNSA. La CFDT baisse de près de 10 points avec 16,5% (1 siège). FO jusqu'ici représentative n'existe plus au sein de l'entreprise.

#### **Sport :**

Lors de l'élection du CE chez Carillis, groupe d'espaces de sports et de loisirs regroupant 225 salariés, l'UNSA obtient 52,6% des suffrages et 2 sièges, la CGT, jusqu'ici seul syndicat, obtient 27,1% des voix (2 siège) FO sauve sa représentativité avec 10,3% mais n'a plus d'élus au CE.

Au sein de la société Firma (72 salariés) de Castanet-Tolosan (31), salle de sport du réseau Movida Club, l'UNSA obtient 100% des voix et des sièges de la DUP dès le premier tour soit 41 voix.

Au sein de la Ligue de Bourgogne de Tennis, lors du renouvellement de la délégation du personnel, l'UNSA obtient 10 voix sur 12 inscrits et la totalité des sièges dès le premier tour.

Lors du renouvellement de la délégation du personnel au sein de l'entreprise « Macif centre de voile » (19 salariés), l'UNSA obtient 100% des voix et le siège d'élus dès le premier tour.

Au sein du Centre Aquatic Escap'Ad de Saint-Laurent de Chamousset (69), l'UNSA obtient le siège de DP, dès le 1er tour, avec 78,9% des inscrits.

#### **Enseignement privé sous contrat :**

Lors de l'élection du CE des amis de l'école Saint-François (Ville la Grande -74), l'UNSA obtient 100% des suffrages et des sièges du collège Enseignants soit 51 voix.

#### **Collectivités territoriales :**

Lors de la mise en place du Comité technique de la Communauté de commune de Canton de Thiberville (27), l'UNSA obtient 100% des suffrages et des sièges dès le premier tour.

Lors de la mise en place du Comité technique de l'Intercom Risle et Charentonne (27), l'UNSA obtient 100% des suffrages et des sièges dès le premier tour.

## ***Le 3 mai 2016 - Colloque UNSA sur le numérique au CESE***

L'UNSA organise en partenariat avec le cabinet d'expertise Orseu et le collectif UNSAvocats, un colloque ayant pour thème « le numérique peut-il se passer du dialogue social ? ».

Trois Tables rondes autour du caractère disruptif du numérique, les conditions de travail dans l'économie du numérique et les nouvelles formes d'emploi et de relation au travail réuniront des entrepreneurs, des syndicalistes, des représentants de la DRH, et des experts.

**Inscrivez-vous vite sur :**

<http://www.unsa.org/?Colloque-UNSA-sur-le-numerique-au.html>

et sur <http://quizzyourself.com/questionnaire/show/c6707deef3b77b8abf6d4c3ea5101983f9d253e1?m=w>

## ***Assemblée plénière de la CNCDH***

**La CNCDH (Commission Nationale Consultative des droits de l'Homme) s'est réunie, dans sa formation plénière jeudi 17 mars 2016. L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, secrétaire nationale.**

Cette séance a débuté par un hommage émouvant à Charles Palant, qui nous a quittés le 26 février dernier. Co-fondateur du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), il a longuement représenté celui-ci au sein de la CNCDH, militant au jour le jour pour apporter un message de paix, de tolérance et de fraternité.

La CNCDH a adopté une déclaration portant les propositions issues de la déclaration des chefs d'état ou de gouvernement de l'Union européenne en date du 08 mars 2016 prévoyant notamment la fermeture de la frontière maritime entre la Grèce et la Turquie, ainsi que le renvoi vers la Turquie de tous les migrants présumés irréguliers. La CNCDH s'oppose fermement à ces propositions et rappelle que « seule une politique radicalement nouvelle, fondée sur l'effectivité des valeurs fondamentales de l'Union européenne et sur une réelle solidarité de l'ensemble des États-membres sera à la hauteur de ces enjeux ».

Ont ensuite été adoptés deux avis de la CNCDH à l'unanimité, portant respectivement sur l'expertise génétique aux fins de détermination des traits morphologiques apparents, et sur le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale.

Concernant ce dernier, la CNCDH regrette tout particulièrement la procédure accélérée engagée par le Gouvernement concernant ce projet de loi, qui ne lui a pas permis de remplir pleinement sa mission consultative de gardienne des droits et libertés fondamentaux. Plus précisément, la CNCDH s'inquiète de ce que ce projet déséquilibre la procédure pénale au profit de l'enquête ou des dispositions qui modifient la procédure de droit commun, permettant ainsi de retenir pendant quatre heures une personne « lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement est lié à des activités à caractère terroriste », retenue qui s'appliquerait y compris aux mineurs de 18 ans, et ce en violation de l'ordonnance de 1945.